

REPUBLIQUE FRANÇAISEDEPARTEMENT DE  
L'ARDÈCHEARRONDISSEMENT DE  
PRIVAS**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS D'AUBENAS - VALS****SEANCE DU 2 JUILLET 2009**

L'an deux mille neuf et le deux juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle polyvalente à SAINT JOSEPH DES BANCS, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves MEYER, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals.

**La séance est ouverte à 19H40 en présence de :**

**PRESENTS :** Messieurs **JY. MEYER, JP. CONSTANT**, M. BOUSCHON (procuration de **G. JALADE**), **A. BASTIDE, A. LOYET, R. MASSEBEUF, R. ROUX, S. REYNIER, P. LAVIALLE** (procuration de **R. BOUSCHON**), A. LAPIERRE (procuration de **E. JOURET**), **R. LACROTTE, J. COFFIN, L. SUREDA, P. COMTE** (procuration de **J.C. GANDON**), **R. ROURESSOL, F. KUGENER, Y. BERNARD** (procuration de **F. MOULIN**)  
Mesdames **D. FORBIN, J DUNIER** (procuration de **C. TEYSSIER**), **M. ALLAMEL, B. LEROUX** (procuration de **S. HEZARD**), M. LACOSTE (procuration de **E. CHAL**).

**ABSENTS :** **D. MARIJON, M. SOUTEYRAND, P. FRAYSSE, J. JULY, D. VENTALON.**

R. MASSEBEUF est nommé secrétaire de séance.

Le Président rappelle que le service des ordures ménagères occupe à titre gratuit, sauf participation aux charges, une partie des locaux sis rue Mongolfier sur la commune d'Aubenas. Cette installation ne donne pas entièrement satisfaction tant par l'exigüité des locaux que par leur vétusté. Une recherche de nouveaux bâtiments pour accueillir des garages pour les véhicules de collecte, une aire de lavage, un espace de stockage de bacs de collecte et les locaux administratifs et techniques s'est révélée infructueuse jusqu'à aujourd'hui.

Récemment, les entrepôts du service des Eaux de la mairie d'Aubenas situé dans la même enceinte ont déménagé dans les locaux de l'usine de St Pierre, à proximité de la source Cheyron, laissant vacant une partie des bâtiments et terrain de la rue Montgolfier. Aussi, après étudié la possibilité d'adaptation du site aux besoins du service des OM, il s'avère qu'il s'agit d'une opportunité intéressante.

Aussi, il est proposé l'acquisition à la commune d'Aubenas d'environ 1 900 m<sup>2</sup> de terrain, sous réserve d'arpentage, à prendre dans la parcelle cadastrée section B, n° 3690, d'une surface totale de 4 551 m<sup>2</sup>, sur lequel sont implantés un bâtiment administratif de 232 m<sup>2</sup> environ et un hangar de 400 m<sup>2</sup> environ. Le prix d'acquisition envisagé correspond à l'estimation du service des domaines, à savoir 220 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide l'acquisition à la commune d'Aubenas de partie de la parcelle cadastrée section B n° 3690 d'une contenance de 1 900 m<sup>2</sup> environ y compris un bâtiment administratif de 232 m<sup>2</sup> environ et un hangar de 400 m<sup>2</sup> environ, située rue Montgolfier à Aubenas, au prix de 220 000 € hors frais d'actes et divers à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Président à la signature de l'acte à intervenir et à toutes formalités utiles à l'application des présentes.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL

Le

Le Président, Jean-Yves MEYER.

Date de l'affichage  
Par extrait de la présente  
Délibération

Le

Objet de la délibération :

**Service OM :**

Centre technique intercommunal -  
Locaux pour le service  
intercommunal des OM -  
Acquisition d'un terrain à la mairie  
d'AUBENAS.